

« Les Syriens ont besoin d'un régime fort. »

Le président syrien dispose cependant, on a trop tendance à l'oublier, d'un atout qui est loin d'être négligeable, et qui est celui de l'appréhension que suscite ici comme dans le reste de la région l'hypothèse de son départ.

Télégramme diplomatique, 29 septembre 1979,
Archives diplomatiques françaises, carton n° 17761NVA/35

Cette idée reçue consiste à trouver une dimension salutaire au contrôle de la société syrienne, et à considérer que l'autoritarisme est indépassable en Syrie, suivant des arguments variant selon les époques et les interlocuteurs : la nécessité d'un régime fort pour assurer la modernisation contre sa société selon la figure du despote éclairé, ou l'utilité d'un pouvoir surplombant pour faire vivre ensemble des communautés et ethnies supposées incapables de cohabiter. La confiscation du pouvoir est dès lors justifiée au nom de la nécessaire mise au pas d'une société immature. Sans verser dans la transitologie qui confère un caractère idéologique aux processus de démocratisation, assumant notamment qu'ils soient importés par des puissances extérieures (voir l'agenda de Bush en Irak en 2003), l'idée que les Syriens ont besoin d'un régime fort relève d'une forme de culturalisme figeant la société syrienne dans ses conflits et dans ses archaïsmes.

L'argument postulant que seul un régime autoritaire serait capable de neutraliser le caractère supposé centrifuge et explosif de la diversité communautaire du pays est sans doute le plus prégnant. La recette est ancienne, ainsi peut-on se souvenir du

pari de François Mitterrand, qui clôt une séquence violente entre les deux pays (assassinat de l'ambassadeur Delamare à Beyrouth en 1981, attentat du Drakkar en 1983, événements derrière lesquels le rôle de la Syrie ou de ses alliés est suspecté) en effectuant une visite officielle à Damas en 1984, au nom du réalisme politique (Tannous, 2017a). De même, lorsqu'il présente en juin 2017 l'*aggiornamento* sur la Syrie qu'il souhaite pour son mandat, le président français Emmanuel Macron énonce une priorité : « La stabilité de la Syrie, car je ne veux pas d'un État failli. » S'il prend place dans le contexte du débat sur la réhabilitation du régime syrien après six années de guerre, le raisonnement s'inscrit en fait dans la rhétorique, mobilisée depuis la fin de la Guerre froide aux États-Unis et dans les institutions internationales, d'« État failli » (*failed state*), désignant une structure politique qui n'est plus capable d'assurer les fonctions essentielles et en particulier la sécurité. L'aversion pour ce schéma induit, lorsqu'ils existent, une préférence pour des régimes « forts ». Cela guide également la politique méditerranéenne de l'Union européenne avant 2011 : sous-traiter la stabilisation (en particulier la maîtrise des flux de réfugiés d'une part et des réseaux terroristes d'autre part) à des régimes autoritaires, en acceptant de ne pas s'intéresser de trop près aux questions internes et sociétales (Tannous, 2017b). L'arrière-plan de ces calculs diplomatiques est le repoussoir des expériences libanaise (guerre civile) puis irakienne (après la chute de Saddam Hussein), elles aussi lues selon le caractère multiconfessionnel et multiethnique des pays.

Les régimes autoritaires, plus encore lorsqu'ils ont un profil minoritaire, ont su exploiter à leur profit cette « question » communautaire pour conserver le pouvoir. Pour des appareils diplomatiques qui associent pérennité du pouvoir et stabi-

lité régionale, la durabilité du régime syrien, répétant à l'envi « moi ou le chaos », constitue donc sa meilleure vitrine. Dans cette perspective, avant 2011, le caractère autoritaire du régime (qu'il s'agisse de la désignation du Ba'ath comme parti dirigeant la société et l'État dans l'article 8 de la Constitution de 1973, ou de la brutalisation de la société en des épisodes comme la répression de Hama en 1982) et sa capacité à employer la violence sur la scène régionale (ce que Michel Seurat a appelé le terrorisme d'État, 1989), n'entraînent pas sa disqualification en tant que partenaire. La contrepartie de cet argument pour les démocraties occidentales est alors, à la marge, de tenter de le faire évoluer par l'adoption de réformes ou un partage d'expertise l'amenant à plus d'ouverture (Tannous, 2017a).

Partant du fait qu'il s'agit d'une stratégie discursive, il nous appartient ici de la déconstruire. Sur la séquence contemporaine, les soulèvements de 2011 ont montré l'anachronisme de ces positionnements. D'une part, la question sociétale a resurgi, bousculant les calculs diplomatiques. D'autre part, l'incapacité du régime à apporter une solution aux causes de ces mobilisations le disqualifie vraisemblablement comme acteur de la stabilisation. Enfin, les premières années du soulèvement ont permis la mise en place, dans les régions échappant à l'emprise du régime, d'une vie politique locale dans un contexte sécuritaire pourtant très contraint : mise en concurrence de projets politiques, délibération et négociations entre acteurs revendiquant représenter un segment de la population, élections, etc. Les conseils locaux (*majâlis mahalliyya*) d'Alep et Daraya ont été de ce point de vue particulièrement aboutis.

Au-delà de la déconstruction de cette idée reçue par les événements récents, une attention aux dynamiques politiques en Syrie au cours du xx^e siècle est riche d'enseignements. La

littérature scientifique sur ce pays est dominée d'une part par les travaux sur l'époque coloniale (mandat français), d'autre part sur l'autoritarisme du régime ba' thiste post-1963, et surtout post-1970. Ces focus laissent dans l'ombre des processus instructifs quant aux interactions entre l'État et la société, sur lesquels se sont penchés de nouveaux travaux d'historiens. Ils montrent la mise en place d'architectures institutionnelles propres, reposant sur l'héritage lointain de la participation aux instances représentatives de l'Empire ottoman. Retenons-en deux exemples.

Le premier concerne l'année 1920. Alors que la sortie de la Première Guerre mondiale semble consacrer le principe d'auto-détermination des peuples, notamment défendue par le président américain Wilson, les élites syriennes s'organisent en Congrès en mars 1920. Celui-ci, animé par une coalition entre libéraux et islamistes et présidé par le réformiste musulman Rachid Rida, déclare l'indépendance puis rédige une constitution. Le texte ne comprend pas la mention de l'Islam comme religion d'État, au profit de l'égalité des droits entre musulmans et non-musulmans, et il instaure un régime civil sous la forme d'une monarchie parlementaire (roi Fayçal). L'historienne Elizabeth Thomson (2020) montre que, par cette expérience, la Syrie a construit sa propre culture démocratique, processus interrompu par les volontés des puissances européennes, qui négocient concomitamment à San Remo (avril 1920) le partage des territoires de l'Empire ottoman déchu et la formule mandataire pour les administrer. Les Français et les Britanniques déclarent le Congrès illégal, la presse britannique attribuant la déclaration d'indépendance du 8 mars 1920 à des « extrémistes ». La thèse d'Elizabeth Thomson est que les Syriens, supposés incapables de

s'auto-administrer, sont alors simultanément privés de leur souveraineté et de leur démocratie. Cette séquence a en outre pour un temps décrédibilisé ces acteurs politiques syriens pour avoir cru en les promesses occidentales, et reporté le projet démocratique. L'épisode a été effacé de la mémoire sur le pays, y compris dans les œuvres cinématographiques comme le film *Lawrence d'Arabie* (1962), mettant en scène l'inaptitude des Syriens à gouverner leur territoire.

Le second exemple que nous pouvons mobiliser prend place 34 ans plus tard. Entre 1954 (départ du président Abid Al-Chichakli) et 1958 (début de la République arabe unie avec l'Égypte), la Syrie connaît une effervescence que l'universitaire Kevin W. Martin (2015) appelle « Democratic Years ». Si la réflexion et l'action politique des acteurs ne sont pas menées en ces termes qui constituent une catégorie d'analyse *a posteriori*, l'expression permet de mettre en lumière une période pluraliste, pendant laquelle la pratique parlementaire a permis l'accès d'acteurs variés à l'espace politique syrien. Prenant appui sur la constitution de 1950 qui fixe le cadre de la participation des citoyennes et citoyens syriens, érigés comme acteurs du progrès et du développement du pays, des élections sont organisées au suffrage direct et à bulletin secret. Le « moment électoral » de 1954 (Rey, 2012) se déroule dans un contexte de liberté de la presse et d'effervescence médiatique – 29 nouveaux quotidiens sont créés entre 1954 et 1958 rien qu'à Damas. Au-delà du simple geste électoral comme critère démocratique, les programmes et le dissensus sur les orientations économiques, sociales ou de politique étrangère en pleine Guerre froide, sont exprimés librement à travers les meetings des candidats suscitant un vif intérêt du peuple syrien progressivement politisé. L'historien Matthieu Rey

montre qu'en étant désormais confié au parlement, l'arbitrage entre les forces politiques n'est plus le fait de l'armée. À l'issue du vote, Farès Al-Khouri, personnage historique de la lutte contre la puissance coloniale française et de confession chrétienne, est choisi comme président du Conseil. Mais l'éclatement des voix est tel qu'une majorité de gouvernement ne peut être dégagée, conduisant la Syrie à choisir l'option de l'union avec l'Égypte quelques années plus tard.

Si ces épisodes ont été occultés de l'histoire récente de la Syrie, par manque de recherches mais également parce qu'ils ne correspondent pas au système de légitimation du régime actuel, ils montrent que le pluralisme et la démocratie, auxquels aspiraient également les manifestants de 2011, ne sont pas exogènes ni étrangers à la culture politique syrienne. Les Syriennes et les Syriens ont, en de multiples occasions, montré leur volonté de participer au politique dès lors que le système permettait la représentation.

La « dynastie » Assad

Quiconque gagne la Syrie par la route en venant du Liban est susceptible de trouver au-dessus du poste-frontière un panneau avec une photo de Bachar Al-Assad et l'inscription « Bienvenue dans la Syrie d'Assad » (*Ahlan w-sahlan bikom fi Sûriyya al-Assad*). Cela illustre que la notion de « dynastie », pourtant intuitivement attachée aux régimes monarchiques ou impériaux, contient une dimension explicative du système politique syrien contemporain.

Elle est avant tout une référence au mode successoral mis en place. Cela commence avec Hafez Al-Assad. Vingt ans après sa prise de pouvoir sur un registre révolutionnaire, il envisage sa succession de manière explicite au moment du référendum présidentiel de décembre 1991 (Wedeen, 1999). Seul candidat, il remporte un quatrième septennat

avec 99,98 % des voix (le ministre de l'Intérieur annonce 6726843 « oui », 396 « non » et 753 bulletins nuls). Mais la nouveauté réside ailleurs. Cette séquence dévoile les ambitions dynastiques du régime, avec l'apparition de posters présentant Hafez comme le « père de Bassel » (Abû Bassel), du nom de son fils aîné. La mort de ce dernier dans un accident de voiture en 1994, si elle suspend temporairement le processus de succession, n'interrompt pas le projet dynastique en tant que tel. Au contraire, le culte érigé autour de Bassel défunt permet de réaffirmer le pouvoir des Assad sur le long terme, sans en entraver à court terme l'exercice par Hafez. Le culte de la personnalité inclut alors progressivement, dès 1996, Bachar, dans une imagerie représentant Hafez flanqué de ses deux fils. Outre l'image du père, c'est celle de l'immortalité qui est mobilisée. On la retrouve dans les slogans : « Hafez, chef pour l'éternité » (*qâ'id ilâ al-abad*), que les Syriens reprennent en faisant « comme si » (*acting "as if"*, Wedeen, 1998), ne se privant pas de critiques discrètes ou de formes de transgression se moquant de leurs dirigeants.

À défaut d'éternité, c'est bien la pérennité qui est assurée lorsqu'il meurt en 2000. Bachar Al-Assad est immédiatement promu dans les instances de légitimation comme la direction du parti Ba`th, et la Constitution est modifiée afin d'abaisser l'âge requis pour accéder à la présidence à 34 ans, âge du candidat unique. Si ce processus était en gestation dans d'autres pays de la région comme l'Égypte de Moubarak ou la Libye de Kadhafi, l'épisode syrien est à l'origine d'un néologisme soulignant la singularité d'une succession dynastique dans un système républicain maintenant l'illusion d'une séquence électorale. L'intellectuel égyptien Saad al-Din Ibrahim qualifie ce système politique paradoxal de *jumlûkiyya* (répumontarchie), combinaison de *jumhûriyya* (république) et *malakiyya* (royauté). Si le mélange des genres interpelle, Élisabeth Picard (2020) souligne que dans ces républiques autoritaires, la parenté semble faire partie du répertoire de légitimation du pouvoir autant que dans les monarchies. Celle-ci est en outre accentuée par le caractère minoritaire de la communauté au pouvoir. D'ailleurs, la logique dynastique paraît être poursuivie, autour de la figure de Hafez, fils de Bachar et prénommé comme son grand-père. Répondant à la question d'une journaliste allemande dès 2005, lui demandant qui lui succéderait à la tête de l'État syrien, Bachar Al-Assad aurait répondu « Hafez, naturellement », avant que ses propos ne soient censurés par ses conseillers.

Afin de compléter l'analyse du projet dynastique assadien, deux autres notions peuvent être retenues. La première est l'inscription dans une histoire longue, à travers l'invocation d'une continuité avec des dynasties historiques. Ainsi Hafez Al-Assad était-il décrit comme l'héritier tant de Mu`awiya, personnage de la dynastie califale des Omeyyades ayant fait de Damas sa capitale au VII^e siècle, que de Saladin, héros de la lutte contre les Croisés au XII^e siècle. Cette parenté symbolique apparaît comme une source supplémentaire de légitimation.

La seconde notion est la patrimonialisation du pays, qui va de pair avec une gestion familiale des affaires, politiques, économiques et militaires. Dans l'exercice du pouvoir, la solidarité du « clan » prend en effet tout son sens. Hafez Al-Assad confie des missions à son frère Rifa`at, le plaçant à la tête des Brigades de défense (*sarâyâ al-difa`*) en charge de la protection du régime, de même que Bachar Al-Assad s'appuie sur son frère Maher dirigeant la 4^e division blindée. Sur le plan économique, la pratique du pouvoir génère des ressources bénéficiant au clan, entretenant la confusion entre domaine public et familial. C'est bien ainsi que cela est perçu par les Syriennes et les Syriens qui, lors des premières manifestations de 2011, s'en prennent aux symboles de l'entreprise de téléphonie mobile Syriatel, détenue par le cousin germain de Bachar Al-Assad, Rami Makhoul, dont il était alors estimé qu'il possédait à lui seul 60 % de l'économie syrienne. Quant à l'inclusion de la parentèle par alliance, parfois sunnite (Assef Chawkat, le mari de Bouchra la sœur de Bachar, ou encore la famille d'Asma, son épouse), elle est à géométrie variable en fonction des seuls intérêts du clan.

La dimension dynastique s'est probablement accentuée depuis 2011, alors que la base du régime se rétrécissait. Le conflit récent et médiatique avec son cousin, l'homme d'affaires Rami Makhoul, viserait ainsi à renforcer la cellule familiale restreinte. C'est bien cet ensemble de problématiques qui est saisi lorsqu'en 2020, le fils de Bachar Al-Assad, Hafez, finit par être visé par les sanctions occidentales. Soupçonné de servir au régime pour contourner les sanctions, il est également un élément central du projet dynastique qui semblerait se poursuivre.